

## Obtenir un diplôme, un titre ou un certificat.

### Au Cnam, j'obtiens mon diplôme à mon rythme.

La majorité des diplômes et des titres du Cnam sont organisés en modules appelés **unités d'enseignement (UE)**. Cependant vous pouvez suivre la plupart des UE à votre rythme, individuellement et à la carte, sans vous inscrire dès le départ dans un cursus diplômant.

A savoir: vous pouvez aussi obtenir certains diplômes ou certificats par la voie de la formation continue en participant à **des stages en journée**.

## Quatre types de certification proposés

- Les diplômes nationaux de type licence, master et doctorat (LMD), les DEUST (niveau bac+2)
- Les titres d'ingénieurs
- Les titres RNCP (répertoire national des certifications professionnelles)
- Les diplômes et certificats d'établissement



### Les diplômes nationaux : DEUST, licence, master, doctorat

Les **diplômes nationaux** sont **habilités par le ministère** chargé de l'enseignement supérieur. La structuration de l'offre selon le schéma du LMD repose sur des caractéristiques simples:

les diplômes sont identifiés en domaine de formation pour la licence et en mention et en spécialité pour le master, chacun des cycles conduisant à un diplôme national est organisé en semestre : 6 semestres pour la licence, 4 semestres pour le master (M1 et M2) et 6 ou 8 semestres pour le doctorat.

NB : Au Cnam, l'organisation des enseignements en cours du soir ne permet pas de faire une L1 (ou une L2...) sur une seule année. Seuls certains M2 sont organisés à temps plein.

### Les titres d'ingénieur

L'**école d'ingénieur du Cnam** (EICnam) propose des **diplômes d'ingénieur** en **cours du soir ou en alternance**, habilités par la **Commission des titres d'ingénieur (CTI)**. Les formations d'ingénieur sont proposées dans plusieurs spécialités.

Seul le diplôme d'**ingénieur Géomètre-topographe** peut être suivi au Cnam en formation initiale.

### Les titres à finalité professionnelle enregistrés au RNCP

Les titres RNCP sont **des certifications à finalité professionnelles reconnues** dans leur spécialité **par l'état et les partenaires sociaux**.

Ces titres sont enregistrés au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) sur demande du Cnam.

Les certifications enregistrées au RNCP sont classées par niveau (*voir nomenclature ci-contre*).

Leur création fait l'objet d'un arrêté au Journal officiel. Chaque certification est décrite en termes d'activités visées et compétences évaluées. Cette description publiée sur [le portail gouvernemental de la CNCP : cncp.gouv.fr](http://le.portail.gouvernemental.de.la.CNCP:cncp.gouv.fr)

## Les diplômes et certificats d'établissement

Ce sont **des formations propres à l'établissement**, de niveau bac+2 à bac+5, qui ont des conditions d'accès et des modes d'organisation spécifiques.

Il s'agit :

des **bachelors**

des **magisters**

des **mastères spécialisés** (label Conférence des grandes écoles)

des **MBA** (label britannique accordé par l'Association of MBAs)

des **certificats professionnels** qui sanctionnent des formations de courte durée. Ils s'adressent à un public de niveau bac et comportent environ 300 h d'enseignement sur une durée d'un an à un an et demi. Ils constituent une première étape vers un diplôme de niveau III\* (parcours bac+2).

des **certificats de compétence** qui sanctionnent des formations de courte durée. Ils s'adressent à un public ayant déjà suivi un parcours bac+2 et comportent environ 300 h d'enseignement sur une durée d'un an à un an et demi. Ces formations sont ciblées sur un champ professionnel spécifique et peuvent répondre à des besoins de spécialisation ou de formation complémentaire. Certains certificats de compétence peuvent correspondre à une partie d'un cursus diplômant de niveau II (parcours bac+3/bac+4).

des **certificats de spécialisation** qui sanctionnent des formations de courte durée, professionnalisées et ciblées, qui peuvent répondre à des besoins de spécialisation ou de formation complémentaire. Ils s'adressent à un public de niveau bac+4 et font l'objet de conditions spécifiques d'accès. Certains certificats de spécialisation peuvent correspondre à une partie d'un cursus diplômant de niveau I (parcours bac+5).



## Niveau I, II, III... qu'est ce que c'est ?

Les niveaux de diplômes correspondent à un **nombre d'années d'études après le bac**.

La nomenclature de ces niveaux est définie par le ministère de l'éducation nationale et le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche comme suit :

|         |                                                    |          |
|---------|----------------------------------------------------|----------|
| Bac     |                                                    | Niveau 4 |
| Bac + 2 | DEUST                                              | Niveau 5 |
| Bac + 3 | Licence, licence professionnelle, bachelor         | Niveau 6 |
| Bac + 4 | Master 1, maîtrise                                 | Niveau 6 |
| Bac + 5 | Master 2, DEA, DESS, diplôme d'ingénieur, magister | Niveau 7 |
| Bac + 6 | Mastère spécialisé (label CGE)                     | Niveau 7 |
| Bac + 8 | Doctorat                                           | Niveau 8 |

## Inscription aux diplômes

Pour vous informer et retirer votre dossier d'inscription, la plupart des centres Cnam organisent des **journées portes ouvertes au mois de juin**.

**+ [Renseignez-vous auprès de votre centre.](#)**

## Choisir un certificat



Aujourd'hui encore peu connues, ces **formations courtes** et ciblées possèdent pourtant bien des atouts. Ouvertes tout au long de l'année, certaines débutent même leurs cours au 2nd semestre. Que vous soyez demandeur d'emploi à la recherche d'une formation courte, salarié et étudiant souhaitant acquérir de **nouvelles compétences** pour vous spécialiser, ou auditeur possédant un objectif à court terme **avant d'intégrer une formation diplômante**, les certificats sont faits pour vous.

**[les + des certificats](#)**